

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le 12 décembre, à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire le 06 décembre 2011, s'est assemblé en Mairie de Jons, sous la Présidence de Monsieur Claude VILLARD Maire en exercice.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures et procède immédiatement à la nomination du secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame LE GREN qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

**Présents : Mmes GEAY. MONIN. MALAVIEILLE. SERVAJAN. LE GREN.
Mrs VILLARD. TAVERNIER. DEGENEVE. LE TESTE. J-P DELHOMME. NAVOIZAT.
Absents ayant donné pouvoir : Mme GAUDRIOT-GUINOT. Mrs GAMBADE. CLAVEL.
Absent : Melle Elsa DELHOMME.**

Formant la majorité des membres en exercice

En introduction, Monsieur le Maire propose au conseil une modification de l'ordre du jour :

L'ajout d'un point :

- Opération Réfection toiture, Isolation Mairie et école – demande de subvention au Conseil Général du Rhône dans le cadre du contrat pluriannuel.

Le conseil accepte à l'unanimité.

I) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Le Maire soumet à l'Assemblée le projet de procès verbal de la séance du 17 Novembre 2011. Aucune observation n'ayant été formulée, il est adopté à l'unanimité.

II) PRESENTATION DES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire présente à l'Assemblée la décision, prise depuis le dernier Conseil Municipal du 17 novembre 2011, relative à l'attribution à la société ATB du marché de prestation de travaux d'isolation des combles de l'école à Jons pour un montant de 13 054.00 € HT.

III) EXAMEN DES PROJETS DE DELIBERATIONS

1) Convention d'Assistance Juridique avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône – Avenant 2012

Considérant que la commune de Jons a choisi de recourir à la mission d'assistance juridique mise en place par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône afin de se faire aider dans la gestion des problématiques juridiques liées à ses domaines d'intervention,

Considérant que chaque adhérent de la Mission Assistance Juridique s'acquitte d'une participation forfaitaire qui est fonction de sa population.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'assistance juridique passée avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône fixant le montant de la participation financière communale à 1054 € pour l'année 2012.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur le Budget 2012, article 6336.

2) Contribution de la commune de Jons au Syndicat Intercommunal du Canal de Jonage

Considérant que le comité du Syndicat intercommunal du Canal de Jonage a décidé de modifier la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et au Code des Impôts,

Considérant que le comité du Syndicat intercommunal du Canal de Jonage a délibéré le 9 novembre 2011 sur une participation provisoire à 6930 euros au titre de l'année 2012 pour la commune de Jons.

Considérant que la Commune doit faire connaître sa position quant à la fiscalisation du financement du Syndicat précité,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat Intercommunal Canal de Jonage, soit 6930 € (six mille neuf cent trente euros) pour l'année 2012

3) Renouvellement de la convention de fourrière avec la société protectrice des animaux (S.P.A) de Lyon et du Sud-Est

Vu les obligations de la Commune en matière de fourrière,

Considérant que la commune a conventionné avec la S.P.A en vue d'assurer la capture, le ramassage et le transport à la fourrière des animaux errants, dangereux ou abandonnés,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la convention de prise en charge, de capture et d'enlèvement des animaux avec la société protectrice des animaux de Lyon et du Sud-Est.

Elle est conclue pour l'année 2012 pour un montant forfaitaire de 405.17 Euros TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents s'y rattachant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront imputés au budget 2012.

4) Procédure d'aménagement foncier agricole liée au CFAL Nord – Election de certains membres de la CCAF

Vu la lettre de Monsieur le Président du Conseil Général reçu le 13 Octobre 2011, invitant Monsieur le Maire à réunir le conseil municipal afin qu'il procède à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de cette commission intercommunale d'aménagement foncier.

Vu l'avis invitant les candidats à se faire connaître affiché en Mairie, du 22 Novembre au 12 Décembre 2011, et sur le site Internet de la Commune.

Vu les candidatures ayant été recueillies en Mairie.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

Jean CLAVEL, chemin de saint Georges 69330 Jons

Jean-Claude GEOFFRAY, Chemin des Meules 69330 Jons

Denis BONNARD, 2 chemin de Mure 69330 Jons

Daniel PELOSSIER, 47 route de Pusignan 69330 Jons

Patrick POULENARD, 3 rue de l'église 69330 Jons,

De plus le Conseil Municipal doit désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ELECTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE TROIS PROPRIETAIRES TITULAIRES ET DE DEUX PROPRIETAIRES SUPPLEANTS

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, Messieurs Jean CLAVEL (11 voix), Jean-Claude GEOFFRAY (10 voix), Denis BONNARD (10 voix) sont élus membres titulaires et Messieurs Daniel PELOSSIER (8 voix) et Patrick POULENARD (4 voix) sont élus membres suppléants.

ELECTION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE DEUX CONSEILLERS MUNICIPAUX SUPPLEANTS

DECIDE

- que M. le Maire siègera au sein de cette commission.
- de désigner Jean Paul DELHOMME comme représentant du Conseil Municipal titulaire.
- de désigner Luc DEGENEVE comme représentant suppléant du Conseil Municipal.
- de désigner Annette MONIN comme représentant suppléant du Conseil Municipal.

5) Salle Chrysalide – Révision des tarifs communaux

Considérant que concernant la location de la salle chrysalide les recettes constatées ne couvrent pas les coûts de fonctionnement de la dite salle, il est proposé de revoir les tarifs concernés :

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

	Tarif 2012	Tarif 2012 / Acompte à 30%
LOCATION Salle Polyvalente dite Chrysalide :		
Associations Jonsoises	Gratuité 1fois/an	Sans objet
Associations extérieures	550 €	165 €
Non associatif : Jonsois	300 €	90 €
Extérieurs	550 €	165 €
Personnel communal	Gratuité 1fois/an	Sans objet
Elus	Gratuité 1fois/an	Sans objet

Le Conseil Municipal, après délibération, 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

DECIDE de réviser les tarifs communaux comme présenté au tableau ci dessus

DECIDE que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à toute nouvelle réservation à compter du 1^{er} janvier 2012. Ainsi les réservations déjà en cours continueront à bénéficier du tarif en vigueur à la date de réservation.

INDIQUE que les tarifs non mentionnés dans la présente délibération restent inchangés.

PRECISE que les modalités d'occupation de la salle polyvalente « la Chrysalide » reste inchangées.

6) Autorisation donnée au maire de signer la convention d'offre de service de dispositif « brigades vertes et rivières » avec l'association Rhône Insertion Environnement

Le dispositif brigades vertes et rivières, proposée par l'association Rhône Insertion Environnement (RIE), correspond à des travaux d'entretien des espaces naturels, espaces verts en contrepartie d'une participation forfaitaire de 40€ par jour de chantier et de la prise en charge par la collectivité d'un repas chaud à midi pour toute l'équipe.

Les modalités d'intervention de ces brigades sont énoncées dans une convention.

Le Maire propose à l'assemblée de recourir aux prestations proposées par RIE pour l'entretien entre autres des sentiers pédestres (nettoyage, débroussaillage...).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de conventionner avec l'association Rhône Insertion Environnement.

PRECISE que la dite convention est conclue pour l'année 2012 selon les modalités énoncées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents s'y rattachant.

PRECISE que les crédits nécessaires seront imputés au budget 2012 chapitre 011.

7) Acquisition par la commune de la Parcelle cadastrée B24

Le maire rappelle au conseil que dans le cadre du projet de création d'un embarcadère sur le Rhône le conseil avait délibéré le 22 septembre dernier afin de permettre la constitution de la réserve foncière nécessaire à la réalisation de l'opération avec l'acquisition des parcelles cadastrées B24 et B25 :

- B24 pour un montant de 500.00 € (cinq cents euros)
- B25 pour un montant de 2000.00 € (deux mille euros)

Or les négociations concernant la parcelle B24 de 585 m² n'ont pas pu aboutir pour le montant proposé par la commune.

La propriétaire se propose de céder la dite parcelle à la commune pour un montant de 700.00€ (sept cent euros).

Il y a lieu dès lors de soumettre cette proposition de prix au conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE de se porter acquéreur de la parcelle cadastrée B24 de 585 m² appartenant à Madame CYMERSKI Coraline pour un montant forfaitaire de 700.00€ (sept cent euros).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

8) Opération Réfection toiture, Isolation Mairie et école – demande de subvention au Conseil Général du Rhône dans le cadre du contrat pluriannuel.

Considérant le programme 33 – opération N°11 du contrat pluriannuel, concernant l'opération de réfection et d'isolation des toitures de la mairie et de l'école sur l'année 2011

Considérant la volonté communale de procéder à l'isolation de la toiture et des combles de l'école Louis Pergaud à Jons

Considérant que le montant estimé des travaux s'élève à 13 054.00 euros HT

Considérant que la commune souhaite financer cette tranche sur ses fonds propres,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

SOLLICITE le Conseil Général du Rhône afin d'obtenir la subvention inscrite au pluriannuel sur les travaux précités

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents y afférents.

9) Questions diverses, informations.

- Monsieur NAVOIZAT interpelle le conseil sur le nettoyage et balayage des trottoirs.
- Madame MALAVIEILLE informe l'assemblée que le comité d'animation organise ce samedi 17 décembre à 14h00 la fête de Noël à la salle Chrysalide.
- Monsieur DELHOMME confirme à l'assemblée que les travaux route de Pusignan seront terminés pour Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 20 h44

Le Maire de la Commune de Jons
Claude VILLARD



La Secrétaire de Séance
Isabelle LE GREN

A black ink signature of Isabelle Le Gren.